



CONDITIONS RELATIVES À L'ACCÈS AUX LOCAUX DU PAVILLON DE LA VIE ÉTUDIANTE

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES

CONDITIONS

La gestion des locaux de l'AGE UQTR relève de la responsabilité de la vice-présidence à la vie associative et au développement durable.

Au début de la session d'automne, chaque association de deuxième niveau doit élire un nouveau conseil exécutif pour l'année universitaire qui débute. Suite à cette rencontre, l'association souhaitant avoir accès à un local d'association doit en faire la demande auprès de la vice-présidence à la vie associative et à l'environnement.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS

Il faut remettre une liste de tous les membres du conseil exécutif et les éléments suivants afin que la demande d'accès au local puisse être traitée:

- ✓ Nom et prénom de l'étudiant ou de l'étudiante
- ✓ Code permanent
- ✓ Les cinq (5) chiffres au verso de la carte étudiante, situés en bas, à droite
- ✓ Procès-verbal de la réunion du conseil exécutif de l'association contenant les propositions d'élections

Une confirmation écrite est donc requise de la part de chaque conseil exécutif des associations étudiantes.

La vice-présidence à la vie associative et à l'environnement procède ensuite à la demande d'accès au local de l'association auprès du Service de la protection publique de l'UQTR. Une confirmation par courriel sera ensuite envoyée au responsable de l'association : dès lors, chaque membre de l'association doit se présenter au Service de la protection publique de l'UQTR avec sa carte étudiante, où il devra créer un NIP à quatre (4) chiffres pour avoir accès à la boîte à clés.

Une période de 48 heures peut s'avérer nécessaire avant de pouvoir avoir accès au local.

PROCÉDURE POUR L'OUVERTURE DE LA BOÎTE À CLÉS

La boîte à clés est située à droite du local 1048.

Voici les étapes à suivre pour y avoir accès.

1. Passez votre carte devant le lecteur situé en haut, à gauche de la boîte à clés;
2. Vous entendrez un BIP : le message *UQTR PIN* s'affiche;
3. Attendez de voir le numéro de votre carte;
4. Composez votre NIP à quatre chiffres;
5. Une lumière verte s'affichera à la droite de la boîte à clés ce qui signifie que vous pouvez ouvrir la porte;
6. Prenez le trousseau de clés vous étant attiré, une lumière verte s'affichera à côté du trousseau disponible.

IMPORTANT

Toujours remettre les clés empruntées dans la boîte à clés avant votre départ au plus tard à 23 h du lundi au vendredi et à 18 h les samedis et dimanches.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS À UN LOCAL DU PAVILLON DE LA VIE ÉTUDIANTE

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE L'UQTR

IMPORTANT

Vous devez remplir le formulaire en ligne et nous le faire parvenir à age.uqtr@uqtr.ca. Les formulaires complétés à la main sont acceptés, remettez-le au 1022 du pavillon de la vie étudiante.

Veillez compter une semaine avant le traitement complet de votre demande. Un courriel de la part de la vice-présidence à la vie associative et à l'environnement ou de l'adjointe administrative de l'AGE UQTR sera envoyé à la personne responsable de cette demande lorsque le Service de la protection publique l'aura traitée.

Vous devez joindre à ce formulaire :

→ Le procès-verbal de votre association contenant les propositions d'élections

COORDONNÉES

Nom de l'association :	Acronyme:
Programme d'études :	
Courriel:	Numéro de local :
Site Web :	Numéro de téléphone:
Facebook :	Date ou mois des élections ¹ :
Autres moyens de communication :	
Journée, heure et endroit des réunions de votre conseil exécutif :	
Responsable de la demande :	Courriel :

CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSOCIATION

Veillez remplir le tableau suivant pour que chaque membre du conseil exécutif puisse avoir une clé du local attribué à l'association. On retrouve le code à 5 chiffres au verso de la carte étudiante, en bas, à droite. Vous pouvez utiliser l'abréviation suivante : au lieu d'écrire « vice-présidence », inscrivez « VP ».

Nº	Poste de l'exécutant	Nom de l'étudiant	Courriel	Téléphone	Code permanent	Code à 5 chiffres
1						

¹ L'accès au local de l'association sera effectif jusqu'à la fin du mois suivant les élections.

N°	Poste de l'exécutant	Nom de l'étudiant	Courriel	Téléphone	Code permanent	Code à 5 chiffres
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						